

## CONCOURS « CREEZ VOTRE STYLE ! »

### Article 1

La Société **3SUISSES FRANCE** organise exclusivement sur la page officielle fan de « **3 Suisses** » du réseau social Facebook, en France Métropolitaine et dans les DOM-TOM, du **14 Novembre** au **4 Décembre 2014** un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Créez votre style !** » dont les prix seront attribués **par un jury**.

La participation au **concours** est gratuite, sans obligation d'achat et est réservée aux membres du réseau social Facebook ([www.facebook.com](http://www.facebook.com)), résidant en France Métropolitaine à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leur famille.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### Article 2

Le concours sera organisé en 3 sessions, donnant lieu à un gagnant différent pour chaque session :

- Du 14 novembre au 20 novembre
- Du 21 novembre au 27 novembre
- Du 28 novembre au 4 décembre

La dotation est constituée des 5 produits composants la planche de style gagnante.

La valeur maximale des 5 produits est de 3 283 €.

Les gagnants ne pourront obtenir la contrevaletur de leur lot en argent.

### Article 3

Pour participer il suffit d'être inscrit sur le réseau social de Facebook, [www.facebook.com](http://www.facebook.com), **de créer au moins une « planche style »**, de faire enregistrer sa participation **chaque semaine** en remplissant son bon de participation jusqu'au 2 décembre, minuit.

Chaque membre peut créer jusqu'à 5 planches de style à chaque session de concours. (même compte facebook).

### Article 4

Les gagnants **sélectionnés** seront avertis par e-mail et /ou message privé sur Facebook. A ce titre, l'adresse e-mail sera obligatoire.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau communautaire Facebook. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

### Article 5

Les participants qui accèdent au site [www.facebook.fr](http://www.facebook.fr) à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de connexion sur la base d'un forfait par jour correspondant au coût de la connexion de 6 (six) minutes de communication téléphonique locale T.T.C depuis un poste fixe.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Il est impératif d'effectuer toute demande de remboursement au plus tard 10 jours calendaires après réception de la facture téléphonique correspondante. La date retenue sera celle indiquée sur la facture.

### **Article 6**

Le jury, composé d'employés 3SUISSES France et de la bloggeuse « Hello it's Valentine », sélectionnera le gagnant de chaque session parmi les participations enregistrées dans un délai de 15 jours après la fin de chaque session de concours.

### **Article 7**

Le nom des gagnants sera communiqué sur la page officielle de **3SUISSES** sur Facebook et pourra être obtenu sur demande écrite aux **3 Suisses, Service Relations Clientèle, 59346 Croix Cedex**, après la fin du concours.

### **Article 8**

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent l'exercer en écrivant à l'adresse suivante **3SUISSES FRANCE, Service Relations Clientèle, 59346 Croix Cedex** et en joignant la copie de leur pièce d'identité.

### **Article 9**

Le présent règlement complet est déposé via la société Ludilex ([www.reglement-legal.net](http://www.reglement-legal.net)) auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris et librement consultable sur le site Internet <https://www.facebook.com/3suisstes?fref=ts>

Un exemplaire sera adressé à toute personne qui en fera la demande auprès de :  
ISOBAR – OPERATION 3SUISSES  
4 place de Saverne  
92 400 Courbevoie

Les frais de timbre seront remboursés sur simple demande au tarif lent.

### **Article 10**

La société ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au **concours** ou son bon déroulement.

La participation à ce **concours** implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la société **3SUISSES FRANCE** n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de liaison téléphonique
- De problèmes de matériel ou logiciel
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à **3SUISSES FRANCE**,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du concours.
- La société **3SUISSES FRANCE** n'est pas responsable des conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputable

De façon générale, **3SUISSES FRANCE** ne pourraient être tenus pour responsables si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce concours devait être modifié ou reporté.

### **Article 11**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.